le cnam Occitanie

Conservatoire national desarts et métiers

Licence (L3) Immobilier



La licence (L3) Immobilierconfére 60 crédits européens. Elle est **accessible aux personnes ayant un niveau bac+2 ou une expérience professionnelle justifiant de leur aptitude à suivre les enseignements**. Elle offre un solide socle de connaissances et compétences immobilières. Formation proposée **en alternance au sein du Cnam Occitanie, elle permet :**

> soit la poursuite d'études en master, afin d'acquérir une haute spécialisation immobilière ;

> soit l'accès immédiat aux métiers de la transaction et de la gestion immobilières ; à cet égard, la licence de l'ICH donne droit à la délivrance de **la carte professionnelle de l'immobilier.**

Le programme de la L3 Immobilier - édition 2023

La licence 3 *Immobilier* de l'ICH confère confère **60 crédits ECTS** (*european credits transfert system*). Son obtention nécessite :

la validation d'une certain nombre d'**unités d'enseignement (UE),** elles-même regroupées en **blocs de compétences**;
la validation d'une **unité d'activité (UA)** d'expérience professionnelle.

Pré-requis
Pour accéder à la licence 3 *Immobilier*, le candidat doit justifier :

soit de la validation des deux premières années (licence 1 et licence 2) de la licence Gestion du Cnam
soit de la validation d'au moins les deux premières années d'une autre licence dans le domaine Droit-économie-gestion ou dans un autre domaine compatible avec le champ disciplinaire de la licence 3 (l'immobilier)
soit d'un diplôme de niveau au moins bac + 2 (BTS, DUT/BUT, certification RNCP ou diplôme d'établissement de niveau 5 ou plus…) dans un domaine compatible avec le champ disciplinaire de la licence 3 (l'immobilier)
soit d'études (formations), expériences professionnelles et/ou acquis personnels, dans le champ immobilier ou non, établissant l'aptitude du candidat à suivre dans de bonnes conditions les enseignements de la licence 3.

Les unités d'enseignement

Pour obtenir la licence 3 Immobilier de l'ICH, l'élève doit valider– par la réussite aux examens ou par la validation des études supérieures (VES) ou des acquis de l'expérience (VAE)– **12 unités d'enseignement (UE) conférant au total à 53 crédits européens.**

En fonction de son projet professionnel, de ses pré-acquis et de sa disponibilité, l'élève choisit le rythme de sa formation, c'est-à-dire le nombre d'UE par an. Toutefois, lorsque le diplôme est préparé en alternance – certains centres régionaux du Cnam proposent cette modalité de formation –, le rythme de formation est prédéfini.

L'unité d'activité (UA)
Pour obtenir la licence 3 de l'ICH, l'élève doit non seulement **valider un certain nombre d'unités d'enseignement** (voir ci-dessus) **mais aussi une unité d'activité (UA) conférant 7 crédits européens** et **correspondant à l'expérience professionnelle**acquise avant la demande du diplôme. Il s'agit:

> **soit d'une activité immobilière, salariée ou indépendante, d'au moins un an** (équivalent plein temps);
> **soit d'une activité non immobilière, salariée ou indépendante, d'au moins deux ans** (équivalent plein temps), mobilisant des compétences communes à celles requises dans l'exercice d'une activité immobilière (compétences de gestion, de finance, de droit, de relation client, de management d'équipe…);
> **soit, dans les autres cas, d'un ou plusieurs stages en entreprise – ou autre organisme d'accueil prive ou public – dans l'immobilier d'une durée de trois à six mois**(équivalent plein temps) ; dans ce cas, une convention de stage doit être conclue entre l'élève, l'organisme d'accueil et le Cnam.

Cette expérience professionnelle est restituée dans **un rapport d'activité ou un rapport de stage** qui doit être validé par le responsable pédagogique de l'ICH de Montpellier.

> *Télécharger la notice générale de rédaction du rapport d'activité ou de stage.*
> *Télécharger la notice de rédaction du rapport d'activité des alternants.*

L'alternance

L'étudiant peut augmenter son employabilité en choisissant de passer son diplôme par le biais de l'alternance.

• Durée : comprise entre 10 et 12 mois
• Nombre d'heures de cours : 450 heures annuelles en moyenne
• Rythme : à définir en fonction du parcours
• Coût de la formation pris en charge par l'OPCO
• Début du contrat possible : 2 mois avant la date de début des cours (septembre) et en décalé après la rentrée (jusqu'en janvier)
• Fin de contrat : jusqu'à 60 jours après la fin des cours (maximum aout de la dernière année).

La recherche du contrat se fait principalement en autonomie par le futur apprenti, l'ICH peut également transmettre son CV aux offres d'alternance que nous recevons chaque année et nous pouvons aussi transmettre à nos étudiants en recherche les offres que nous recevons.

AVANTAGES POUR L'ENTREPRISE
Avantages financiers :

> **Aide de l'État :**Jusqu'à 5 000 € pour les alternants mineurs et 8 000 € pour les alternants majeurs (jusqu'à 29 ans révolus). S'applique pour tous les apprentis dont le contrat est conclu avant le 30 juin 2022. Et jusqu'à 2 000 € pour les demandeurs d'emplois de plus de 45 ans n'ayant pas déjà travaillé dans l'entreprise au cours des 6 derniers mois (cumulable avec l'AFE). L'aide est gérée par Pôle Emploi.
> **Réduction générale des cotisations patronales :** Les rémunérations des salariés en contrat de professionnalisation bénéficient dorénavant de la réduction générale renforcée .
> **Aide Forfaitaire à l'Employeur (AFE)**de Pôle emploi jusqu'à 2 000 € par contrat conclu avec un demandeur d'emploi de 26 ans et plus au jour de l'embauche (cette aide n'est soumise ni aux cotisations de Sécurité Sociale, ni à la CSG, ni à la CRDS).
> **Aide à la conclusion du contrat** d'un montant maximum de 4 000 € pour le recrutement d'une personne handicapée (selon la durée du contrat).
> **Absence de prise en compte dans le calcul des effectifs :**

a. Jusqu'au terme du contrat s'il a été conclu pour une durée déterminée.

b. Jusqu'à la fin de l'action de professionnalisation lorsque le contrat est à durée indéterminée.

Recruter un collaborateur que vous formez à l'image de l'entreprise.

L'ICH vous accompagne dans la mise en place de ce contrat de professionnalisation (partie administrative, feuille de route du collaborateur…)

L'ICH fait le lien avec l' OPCO qui finance la formation : établit les attestations de présence, factures..

AVANTAGES POUR L'ALTERNANT
Formation gratuite et rémunérée

Obtenir un diplôme reconnu (inscrit au RNCP) permettant l'obtention de la carte professionnelle gestion transaction

Accompagnement dans la recherche du contrat : diffusion d'offres d'entreprises

Suivi annuel de l'alternance
Statut salarié

Acquérir une expérience professionnelle, vous permettant de faire valoir vos compétences avec une embauche possible suite à votre alternance.

Une insertion professionnelle facilitée :
- 81% des alternants trouvent un emploi à l'issue de son contrat
- 62% signent un contrat de travail avec l'entreprise dans laquelle ont réalisé sont contrat de professionnalisation

Le déroulement des examens

Il se fait en fonction de chaque UE ; pour certaines les cours ont lieu de fin septembre à janvier (1er semestre) ; les examens se déroulent donc en février (les rattrapages en mars), pour d'autres les cours ont lieu de fin septembre à juin (annuel) ou bien de fin janvier à juin (2nd semestre) ; les examens se déroulent donc en juin (rattrapages en septembre). Se référer à l'emploi du temps pour le détail de chaque UE.

Modalités d'inscription

Pré-inscriptions ouvertes toute l'année :
Vous pouvez renseigner le formulaire dédié en cliquant ici.
À noter : vous serez ensuite recontacté.e pour finaliser l'inscription définitive.

Ouverture des inscriptions définitives : dès le mois de juin.

Besoin de plus de renseignements ? Demandez à être recontacté(e) en complétant notre formulaire dédié !

Informations pratiques

Nos horaires d'ouverture :

Le lundi et le jeudi de 9h30 et à 12h30 ;
Le mercredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.
Fermé le mardi et le vendredi.

- accueil uniquement sur rendez-vous -

Où nous trouver ?
Cnam Occitanie
989 Rue de la Croix verte - Parc Euromédecine
34093 Montpellier cedex 05

Besoin d'un renseignement ?

Contactez-nous par mail
ou par téléphone : 04 34 43 29 59

Besoin d'un renseignement ?



Vous pouvez également nous contacter :

par mail à l'adresse : lgr_ich@lecnam.net
par téléphone :
soit au 04 34 43 29 59
soit au 04 34 43 29 58

Consulter la plaquette de l'ICH

